



VOIE PROFESSIONNELLE

CAP

2^{DE}

1^{RE}

T^{LE}

Prévention santé environnement

ENSEIGNEMENT

COMMUN

AIDE-MÉMOIRE POUR LA PRÉVENTION-SANTÉ-ENVIRONNEMENT EN CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

L'enseignement de prévention-santé-environnement (PSE) est un enseignement obligatoire dispensé dans toutes les spécialités de certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Cet enseignement est assuré par les professeurs de biotechnologies option santé-environnement.

Le cadre réglementaire

Horaires	Arrêté du 21.11.2018 – BOEN n° 1 du 3.01.2019 Note de service 2019-023 du 18 mars 2019 – BOEN n° 12 du 21.03.2019 → En première année 1 h 30 par semaine (dédoublément à partir du 18 ^e élève) → En deuxième année 1 h par semaine (dédoublément à partir du 18 ^e élève)
Programme	Arrêté du 3.04.2019 - BOEN spécial n° 5 du 11.04.2019
Modalités d'évaluation	Arrêté du 30.08.2019 - BOEN n° 35 du 26.09.2019 (modalités d'évaluation et définition de l'épreuve) Note de service du 19.05.2020 - BOEN n° 26 du 25.06.2020 (grille nationale d'évaluation de la PSE) Remarque : à compter de la session 2021, la PSE en CAP devient une unité générale.

Lien pour accéder à des ressources d'accompagnement du programme de PSE :
<https://eduscol.education.fr/cid144228/pse-voie-pro.html>

Retrouvez eduscol sur



L'enseignement de la PSE

L'enseignement de PSE s'organise autour de quatre grandes thématiques qui comportent des modules. L'ordre dans lequel chaque module apparaît dans le programme ne constitue en aucun cas une progression. Les modules sont à traiter dans l'ordre souhaité par le professeur au regard des spécificités du diplôme préparé, de l'actualité, des projets conduits dans l'établissement. Des incontournables apparaissent cependant. En première année CAP, il convient d'aborder les modules :

- C8 : la gestion des situations d'urgence (secourisme) du fait de l'horaire hebdomadaire de 1h30;
- C2 : les enjeux de la santé et sécurité au travail, et C3 : la démarche de prévention appliquée à une activité de travail afin de préparer les élèves au départ en PFMP.

La proposition de répartition horaire ci-dessous permet d'estimer approximativement le temps nécessaire pour chaque module. Elle pourra être ajustée en fonction des spécialités de CAP afin de prendre en compte les autres enseignements du domaine professionnel qui traitent parfois certains points du programme de PSE.

Thématiques	Modules	Volumes horaires moyens
A. L'individu responsable de son capital santé (20 h environ)	A1 - Le système de santé	2 h
	A2 - Le sommeil, un rythme biologique	2 h
	A3 - L'activité physique	3 h
	A4 - Les addictions	3 h
	A5 - La sexualité - la contraception	3 h
	A6 - Les infections sexuellement transmissibles	3 h
	A7 - L'alimentation adaptée à son activité	4 h
B. L'individu responsable dans son environnement (10 h environ)	B1 - Les ressources en eau	2 h
	B2 - Les risques majeurs	2 h
	B3 - Les ressources en énergie	3 h
	B4 - Le bruit au quotidien	3 h

Retrouvez éduscol sur



Thématiques	Modules	Volumes horaires moyens
C. L'individu dans son milieu professionnel, impliqué dans la prévention des risques (33 h environ)	C1 - Les différents contrats de travail	2 h
	C2 - Les enjeux de la santé et sécurité au travail	3 h
	C3 - La démarche de prévention appliquée à une activité de travail	3 h
	C4 - La démarche de prévention appliquée à un risque spécifique au métier	3 h
	C5 - Les risques liés à l'activité physique du métier	3 h
	C6 - Les acteurs et les organismes de prévention	2 h
	C7 - Le suivi médical des salariés et la vaccination	2 h
	C8 - La gestion des situations d'urgence	15 h
D. L'individu consommateur averti (6 h environ)	D1 - L'assurance	2 h
	D2 - Le budget	2 h
	D3 - Les achats	2 h

Retrouvez éducol sur



L'évaluation certificative de la PSE

Modalités d'évaluation pour les candidats de la voie scolaire dans les établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat, par l'apprentissage, dans des centres de formation d'apprentis habilités, ou dans le cadre de la formation continue dans un établissement public

	Situations d'évaluation en CCF	
	Situation d'évaluation n° 1	Situation d'évaluation n° 2
Forme	Pratique et orale	Écrite
Durée		50 minutes
Période	Fin de formation SST	Fin de cycle de formation
Thématique/ module	C8	3 thématiques au moins parmi A, B, C (sauf C8) et D dont obligatoirement A et C
Points	5 points	15 points répartis <ul style="list-style-type: none"> • Thématique A : 5 à 7 points • Thématique(s) B et/ou D : 4 à 6 points • Thématique C : 4 à 6 points
Compétences évaluées	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer à l'oral sur la problématique des risques professionnels, environnementaux et de santé. • Agir face à une situation d'urgence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer une méthode d'analyse de situations données relative à des problématiques de santé, d'environnement, de la vie sociale, professionnelle ou de faits d'actualité (sauf une situation d'accident de travail). • Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention. • Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix. • Communiquer à l'écrit sur la problématique des risques professionnels, environnementaux et de santé.
Support d'évaluation	À partir des performances lors de la passation du certificat SST.	À partir d'une situation de la vie sociale, de la vie professionnelle ou d'un fait d'actualité, plusieurs questions sont posées. Le candidat analyse la situation en s'appuyant sur une documentation.

Retrouvez éducol sur



Modalités d'évaluation pour les autres candidats

Épreuve ponctuelle			
Forme/durée	Écrite - 1 heure		
Thématiques/ Modules	Les questions portent sur au moins trois des quatre thématiques A, B, C et D du programme d'enseignement (dont obligatoirement A et C).		
	Première partie (12 points) : Au moins 2 des thématiques A, B ou D dont obligatoirement A	Deuxième partie (8 points) : Thématique C	
Support d'évaluation et compétences évaluées	À partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse en vue de proposer une remédiation, une amélioration, une prévention.*	Sous partie 1 (5 points)	Sous partie 2 (3 points)
		À partir d'une situation professionnelle accompagnée d'une documentation, elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'analyse du risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel.	Permet d'expliquer la conduite à tenir dans une situation d'urgence.

* Remarque : les **compétences évaluées** lors de l'épreuve ponctuelle sont les mêmes que pour la situation d'évaluation n° 2 en CCF :

- Appliquer une méthode d'analyse de situations données relative à des problématiques de santé, d'environnement, de la vie sociale, professionnelle ou de faits d'actualité (sauf une situation d'accident de travail).
- Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention.
- Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix.
- Communiquer à l'écrit sur la problématique des risques professionnels, environnementaux et de santé.
- Agir face à une situation d'urgence.

Retrouvez éducol sur

